

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



CCAS DE DAX



EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil d'administration

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ et le 09 octobre 2025 à 18h00, le CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de DAX, convoqué le 02 octobre 2025, s'est réuni dans la salle des commissions n°1 en mairie, sous la présidence de Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Vice-Présidente du CCAS.

Nombre de membres afférents au conseil d'administration <i>1 siège vacant : représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département</i>	16	Date de la convocation : 02 octobre 2025
Nombre de présents	9	
Nombre de pouvoirs	3	Date de la publication : 17 octobre 2025
Suffrages exprimés	12	

ETAIENT PRESENTS :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Mme Aline DUZERT, M. Patrice BOUCAU, Mme Gisèle CAMIADE, M. Pierre STETIN, M. José PEREZ, M. Jean-Maurice CASTEX, M. Jean Pierre LAFARGUE, M. Jean Paul USSEL

ABSENTS ET EXCUSES :

M. Julien DUBOIS, M. Julien RELAUX, Mme Marylène HENAULT, M. Didier ZARZUELO, M. Dominique DUBROCA, Mme Maria OREA, Mme Anne DE LAPORTERIE

POUVOIRS :

M. Julien RELAUX à Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Dominique DUBROCA à Mme Aline DUZERT, Mme Anne DE LAPORTERIE à M. Jean Paul USSEL

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent DUBOIS

OBJET : Pôle Nelson Mandela : cession de l'ensemble immobilier par la Ville de Dax au profit du CCAS

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L. 123-4 et suivants,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 3112-1,
Vu la délibération n°12 du Conseil Municipal en date du 18 septembre 2025 approuvant la dissolution de la copropriété de l'immeuble cadastré BV n° 473 et la cession au CCAS de l'ensemble immobilier cadastré BV n° 74, 75 et 473, sis avenue Victor Hugo, dénommé « pôle Nelson Mandela »,
Vu l'avis du Domaine en date du 7 août 2025.

Considérant que par une délibération du 26 janvier 2012, la ville s'était engagée à céder au Centre Communal d'Action Sociale de Dax, le bâtiment anciennement dénommé « Centre Social», sis avenue Victor Hugo, qui devait faire l'objet d'importants travaux de restructuration et de réhabilitation pour devenir le Pôle Nelson Mandela,

Considérant que le transfert de propriété correspondant n'a jamais été concrétisé,

Considérant qu'il convient de régulariser cette situation afin que le CCAS qui occupe et gère la totalité de cet ensemble immobilier, en soit le propriétaire,

Considérant qu'au préalable un nouvel avis du service du Domaine a été sollicité, mais que, compte tenu du fait que le CCAS a financé l'ensemble des travaux réalisés sur ledit bâtiment, et au regard des missions d'intérêt général qu'il exerce, la ville confirme sa volonté de céder cet ensemble immobilier au prix d'un euro.


SUR PROPOSITION DE MME PECHAUDRAL-DOURTHE SARAH, VICE-PRESIDENTE DU CCAS, APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR 12 VOIX POUR,


Article 1 : approuve l'acquisition de l'ensemble immobilier cadastré BV n° 74, 75 et 473 par le Centre Communal d'Action Sociale de Dax, au prix d'un euro,

Article 2 : autorise Madame la Vice-Présidente à signer l'acte de transfert de propriété correspondant, qui sera reçu par l'étude de Maître Jean-Christophe GAYMARD, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

**Secrétaire de séance,
Laurent DUBOIS**

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**


**Le Président du CCAS,
Julien DUBOIS**



« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos – 50, cours Lyautey – 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Accusé de réception en préfecture
040-264000860-20251013-20251009-1-DE
Date de télétransmission : 17/10/2025
Date de réception préfecture : 17/10/2025